

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE
MONTÉE IMPOSSIBLE



MOTO-CLUB: 00792-MOTOCUB ST AFFRICAIN

E-MAIL: laurentdetrmerie@groupesimon.fr

TÉLÉPHONE: 0687003057

ORGANISATEUR TECHNIQUE: 128649-M De Tremerie Laurent

N° D'ÉPREUVE FFM: 750

DATE: 7 septembre 2025

LIEU: St Rome de Cernon

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Francis SKIERSKOWSKI	Licence :
Délégué FFM (Président de jury)	Paul ROCHE	Licence :
Membre du Jury	LMOC- M-BLANC JEAN PAUL	Licence :
Membre du Jury	LMOC-M SERVANT MICHEL	Licence : 022247
Commissaire technique responsable	Dominique VIGNAL	Licence :
Responsable du chronométrage		Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

➔ Prototype

A partir de 16 ans.

Cylindrée de 601cc minimum sauf pour les moteurs de fabrication artisanale, les moteurs multiples et électriques.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet.

Les motos d'origine et les motos modifiées ne sont pas admises dans le championnat.

L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Couleurs des plaques : Fond : ☐ Numéro : ☐

➔ Féminines (minimum 5 pilotes)

A partir de 16 ans.

Machines d'une cylindrée de 250cc minimum.

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale ;
- recommandé** : genouillères, coudières et lunettes.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DOCTERU RIGAL**

Nombre de secouristes **4**

Hôpital le plus proche **ST AFFRIQUE 12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **PLAINE DE LAUMIERE**

Adresse **12490 ST ROME DE CERNON**

Caractéristiques :

Longueur du parcours **200**

Largeur minimum de la piste **20**

Nombre d'OCP* **6**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **20/08/2025**

De
Tremeri
eLuarent

Signature
numérique de
De
TremerieLuarent
Date :
2025.08.20
12:35:46 +02'00'

VISA DE LA LIGUE

DATE:



VISA DE LA FFM

DATE: **21/08/2025**
NUMÉRO: **25/0812**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

HORAIRE PREVISIONNEL
DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MONTEE IMPOSSIBLE
LE DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025

Samedi 6 septembre

16h-19h
contrôle technique et administratif

Dimanche 7 septembre

07h00-8H00
contrôle technique et administratif

08h30
1^{er} manche

10H30
2^{ème} manche

12h30 PAUSE DEJEUNER

14h00
3^{ème} manche

16h00
4^{ème} manche

18 h30
Remise des prix